

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
ASSEMBLEE DE CORSE**

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010  
27 ET 28 JUILLET**

**REPONSE DE MADAME MARIA GUIDICELLI,  
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR  
MADAME NADINE NIVAGGIONI  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET** : Alimentation de la Centrale Thermique de Lucciana

**Madame la Conseillère,**

Je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de répéter une nouvelle fois la position du Conseil Exécutif de Corse sur ce sujet, comme j'ai eu l'occasion de le faire à de multiples reprises ces derniers jours et particulièrement lors du dernier Conseil Energétique de Corse. Je précise que cet avis n'a pas changé depuis votre question orale sur ce sujet à la session du 27 mai 2010. J'insiste sur la constance de notre position, ce qui démontre, si besoin était, que nous ne sommes pas adeptes des positions à géométrie variable.

Vous avez rappelé la délibération de l'Assemblée de Corse de novembre 2005 et sa prise en compte par l'Etat à travers la PPI de 2006. Ce rappel est judicieux car la contractualisation qui en découle, avec des engagements financiers conséquents assumés par la solidarité nationale, impose des obligations à la CTC dans l'exercice de ses compétences.

S'agissant du combustible, vous avez raison, cette délibération ne préconisait pas l'usage du fioul lourd, mais pas davantage celui du fioul léger. Seul celui du Gaz était affirmé dans la perspective du raccordement au GALSI et de fait, les deux nouvelles centrales de 120 MW devaient être équipées de "moteurs propres", "convertibles" pour fonctionner avec ce combustible.

J'entends bien vos préoccupations, qui sont également les nôtres, s'agissant du plan climat, du grenelle de l'environnement ou encore de la marée noire causée par l'un des trusts les plus puissants du monde en quête de super profits et je n'ignore pas non plus, que la Commission Européenne tient à diversifier ses sources d'approvisionnement notamment en Gaz pour ne pas être dépendante d'un seul fournisseur. C'est sur l'un de ces gazoducs remontant vers l'Europe que le raccordement de la Corse est envisagé en 2015.

Partant de là, notre objectif est de préserver les foyers insulaires d'une nouvelle crise énergétique dans le court laps de temps, **la période transitoire**, qui nous sépare de ce rendez-vous auquel notre Collectivité doit se préparer sans tergiverser. Notre détermination à cet égard est entière et indéfectible.

Avant d'en venir précisément aux questions que vous posez, permettez-moi de regretter votre lecture sélective des informations qui émanent des bancs du Conseil Exécutif. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai déploré publiquement et par voie de presse lors d'un entretien récent dans une radio locale les propos de ce responsable d'EDF à l'égard de notre Assemblée délibérante.

De la même façon, **Madame la Conseillère**, il n'est pas inutile que nous nous interroguions sur la tonalité, parfois très dure, souvent inutilement d'ailleurs, de nos échanges au sein même de cette respectable Assemblée ou par voie de presse interposée. Je me permets donc de faire appel à votre sens des responsabilités : identifions précisément et sereinement ce qui nous sépare sur ce dossier et évitons des surenchères voire des mises en garde inutiles et dangereuses. Il me semble, pour ma part, qu'un consensus est à portée de main au sein de l'Assemblée de Corse sur le sujet du GALSI et des moteurs de la centrale de Lucciana.

Je réaffirme une nouvelle fois que seul le raccordement de la Corse au GALSI permettra de solutionner durablement la problématique liée au combustible utilisé pour l'alimentation des deux centrales en les rendant moins polluantes, répondant ainsi aux attentes, fort légitimes, de la population en matière de santé publique.

C'est pour cela que nous nous sommes naturellement réjouis d'une part, de l'engagement exprimé en février dernier à Ajaccio par le Président de la République en faveur de ce raccordement et d'autre part, de l'inscription du projet de raccordement au gazoduc dans la P.P.I. publiée au JO du 10 janvier 2010.

Par ailleurs, vous avez noté comme moi les déclarations du ministre Jean-Louis BORLOO lors de sa récente visite en Corse qui s'est déclaré favorable à un démarrage direct de la centrale ajaccienne au gaz et au démarrage de celle de Lucciana avec des moteurs qu'il a qualifié de « bi », **c'est à dire d'ores et déjà convertis pour fonctionner au gaz dès le raccordement effectué.**

Cette formule me semble garantir d'une part, la réalisation de la centrale de Lucciana dans le planning prévu, ce qui est l'objectif principal que nous devons garder à l'esprit, et d'autre part, elle fonde le socle minimum de confiance nécessaire pour aborder sereinement la phase de débat public qui va s'ouvrir prochainement sur le projet Cyrénée.

Au regard de ce positionnement clair, plusieurs fois répété et assumé par le Conseil Exécutif, le débat sur le numéro des moteurs me semble secondaire dès

lors que nous sommes d'accord sur l'essentiel : **les moteurs doivent être prêts, sans modifications ultérieures lourdes et coûteuses, à fonctionner au gaz.** C'est bien là la garantie principale que nous demandons tous. Les autres sujets, que je ne sous estime pas non plus, sont, vous en conviendrez mes chers collègues, de moindre priorité.

Je remarque d'ailleurs que cette position du Conseil Exécutif était rejointe par le Député Européen François Alfonsi qui nous en faisait part à l'occasion du Conseil Energétique du 13 juillet dernier.

Nous pouvons donc acter un certain nombre de pré-requis sur lesquels peut se fonder un large consensus :

- Les décisions prises aujourd'hui ne doivent pas hypothéquer le long terme, en l'occurrence le raccordement au Galsi, mais elles doivent, au contraire, renforcer cet objectif,
- Rien ne doit retarder le démarrage des travaux de construction de la centrale de Lucciana
- En conséquence, les moteurs de la centrale de Lucciana doivent être d'ores et déjà livrés prêts à fonctionner au gaz

Ces conditions étant réunies, rien n'interdit, pour gérer au mieux la période transitoire, et pour n'exclure aucune hypothèse, que des évaluations comparatives soient réalisées sur les plans technico/juridique (en vérifiant par exemple la question des cuves de stockage), économique (en obtenant la confirmation officielle de l'engagement de l'Etat au travers de la CSPE pour assumer le surcoût du fonctionnement au fuel léger) et environnemental (en réalisant un comparatif précis, entre le fuel lourd et le fuel léger, des émissions de CO2 et des polluants).

Il nous faut, en effet, nous garder de toute analyse partielle, de toutes extrapolations personnelles plus ou moins avisées ou de pseudo-avis techniques plus ou moins éclairés... Le sujet est trop complexe et les enjeux sont trop lourds pour souffrir d'approximations ou de changements de cap permanents.

Voilà les réponses claires que je tenais à vous apporter et qui témoignent de l'attitude responsable, pragmatique et constante du Conseil Exécutif.

Je vous remercie.

MARIA GUIDICELLI